

L'OUVRIER

des parcs et ateliers de l'Équipement

SNOPA

la
cgt

Fédération
Équipement
Environnement

N° 325 >> Avril-Mai-Juin 2019

L'EDITO

MOBILISATION GÉNÉRALE, LA GUERRE EST DÉCLARÉE AUX OPA

Depuis des semaines, tous les samedis une colère s'exprime en France 6e puissance mondiale. Des conflits sociaux rendus visibles par des invisibles, aux yeux du monde. Depuis de nombreux mois, en dépit de leurs revendications et de propositions, les organisations syndicales enchaînent les manifestations dénonçant et combattant la politique de casse, à marche forcée d'un pouvoir exécutif qui se moque de la colère des citoyens dans le pays.

OPA !. Au regard de l'urgence sociale, de la nécessité d'augmenter les salaires, d'une relance des recrutements d'OPA, de la sauvegarde de toute la fonction publique, du maintien des missions de service public et de nos régimes de retraite, d'une hausse des pensions, seule **la mobilisation générale s'impose, car la guerre est déclarée aux Ouvriers des Parcs et Ateliers.**

OPA !. Une page de l'histoire de la fonction publique est en train de s'écrire contre la population, les fonctionnaires et les OPA. Nous allons subir une nouvelle salve de décentralisation, de privatisation, de transfert, de restructuration, de précarisation, de diminution de nos pensions. Les textes de lois débattus en ce moment au sein des institutions nationales et votés pendant l'été vont détruire les OPA et leur régime de retraite. **La mobilisation générale s'impose, car la guerre est déclarée aux Ouvriers des Parcs et Ateliers.**

OPA !. une grille salariale au rabais, le compte n'y est pas. Un reclassement des 32 classifications dans une seule filière à 9 niveaux avec des déroulements de carrière injustes. Une contre-mesure destinée à tromper, qui ne rassure pas les OPA sur leur avenir. D'autant que ne plus recruter d'OPA est une réalité que l'administration veut inscrire dans notre décret statutaire. **La mobilisation générale s'impose, car la guerre est déclarée aux Ouvriers des Parcs et Ateliers.**

OPA !. Vous avez aimé être agent de droit public, vous n'aimez pas être agent de droit privé. Car servir l'intérêt général, garantir la neutralité de nos missions envers les citoyens, sur tout le territoire va devenir une chimère et une rengaine du passé. Défendons notre service public, celui au service de tous et à l'accès à l'égalité pour tous. **La mobilisation générale s'impose, car la guerre est déclarée aux Ouvriers des Parcs et Ateliers.**

OPA !. Travailler plus longtemps au quotidien, au-delà de l'âge légal, à s'épuiser, à s'éteindre tel une bougie qui se consume, tel est le projet mortifère annoncé de la réforme des retraites en opposant agents du public et salariés du privé. Tous perdants, nous le serons !. **La mobilisation générale s'impose, car la guerre est déclarée aux Ouvriers des Parcs et Ateliers.**

OPA !. Vous vous croyez protégés dans votre bureau derrière votre porte, dans un PC derrière votre pupitre, dans votre atelier derrière votre système, votre radio, votre automate, votre banc d'entretien. NON, c'est moins de respect des conditions de travail, de l'hygiène et sécurité, moins de missions, plus de précarité, moins de salaires, moins de promotions, moins de pensions. **La mobilisation générale s'impose, car la guerre est déclarée aux Ouvriers des Parcs et Ateliers.**

Les enjeux climatiques dessinent un nouveau monde, ils se sont traduits pour une volonté des citoyens de positionner l'écologie au cœur des priorités. Sans service public et sans appui aux politiques publiques, sans financement européen d'investissement pas d'écologie. Les OPA sont au service de l'écologie puisqu'ils travaillent au ministère de la transition écologique. **La mobilisation générale s'impose, car la guerre est déclarée aux Ouvriers des Parcs et Ateliers.**

Le secrétariat national



Loi Fonction Publique - Décentralisation - Privatisations - Réforme des retraites

Des réformes et des lois qui vont bouleverser la vie des OPA

LOI FONCTION PUBLIQUE :

Le projet de loi dite « transformation de la fonction publique » en discussion au parlement prévoit :

- Des suppressions massives de fonctionnaires et d'agents publics (120 000 initialement prévus)
- De plus en plus d'externalisations de services publics
- Une réduction de la démocratie sociale en fusionnant les Instances Représentatives du Personnel et en diminuant le rôle des représentants du personnel
- Des rémunérations au mérite donc plus d'inégalités dans les rémunérations et les carrières
- Plus de mobilité contrainte pour les agents
- Un recours massif aux contractuels

Sur ce dernier point, nous sommes au cœur du sujet : le gouvernement interdit le recrutement des ouvriers d'État et le ministère (MTES) prévoit d'inscrire **la fin des recrutements des OPA dans le décret statutaire du 21 mai 1965.**

Fini les OPA !!! Sur certaines missions spécifiques.

Ils seront remplacés par des contractuels et le reste de leurs missions sera externalisé !!!

DÉCENTRALISATION - PRIVATISATION :

Les lois **NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la Ré-

publique) et **MAPTAM** (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) **prévoient que les collectivités territoriales puissent se regrouper et récupérer diverses compétences.**

Un projet de loi de création d'une collectivité d'Alsace prévoit notamment le regroupement des deux départements d'Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin) qui reprendrait entre autres les compétences routières détenues par la DIR Est. Ce qui implique aussi le transfert des personnels (fonctionnaires et OPA).

Ce projet vise ainsi à de nouvelles dérèglementations dont les premières victimes seraient les salariés des deux rives du Rhin. Il anticipe le droit à la différenciation des collectivités qui ferait voler en éclat l'égalité de traitement des citoyens, tant au sein de la région Grand-Est, qu'au niveau national. Dans ce contexte, les velléités d'autres territoires, qui revendiquent une collectivité spécifique et un droit à la différenciation seront renforcées et affaibliront l'organisation territoriale permettant une égalité de droit et d'accès à toutes et tous sur le territoire national.

Pour les OPA, il est prévu de modifier la loi de 2009 dite de transfert des parcs aux départements pour donner la possibilité d'opter pour le statut de fonctionnaire territorial mais sans en connaître les garanties sur les conditions d'intégration et de retraite.

Aucune garantie n'est affirmée également en matière de maintien de rémunération ou des droits en matière de protection sociale, d'action sociale et de temps de travail.

Avec la modification de la loi de transfert des parcs, le ministère ouvre la possibilité de transférer des OPA dans les collectivités territoriales mais sans en connaître les conditions et les garanties.

SOMMAIRE

- 1 **ÉDITO**
 - Mobilisation générale, la guerre est déclarée aux OPA
- ACTU**
- 2 à 3 ■ Loi Fonction Publique - Décentralisation - Privatisations - Réforme des retraite
- 4 ■ Le SNOA vous alerte !!!!
- 5 à 8 ■ Enfin une proposition de revalorisation salariale des OPA !!!
- 9 à 10 ■ OPA - L'heure est grave !
- 11 ■ Appel à la solidarité !
- 8 ■ Hommages à notre camarade du Loiret



TOUTE NOTRE ACTUALITÉ
SUR NOTRE SITE INTERNET

www.snopacgt.com

FÉDÉRATIONS DE L'ÉQUIPEMENT

Syndicat National CGT
des Ouvriers des Parcs et Ateliers
de l'Équipement et de l'Environnement

SIÈGE SOCIAL
263, rue de Paris - case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 01 55 82 88 79
Mail : snopa@cgt.fr

CPPAP 1018 S 06658

Directeur publication : Philippe DEBAT
Impression :
Rivet Presse Édition - Limoges



Projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) dont les principaux objectifs sont :

- Apporter des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture
- Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité
- Réduire l'empreinte environnementale des transports
- Investir davantage dans les infrastructures

Sur ce dernier point, la détérioration du réseau routier est une réalité incontestable. L'État est en recherche de financement pour la régénération et l'entretien de son réseau national géré par les DIR. **Le MTES souhaite la création d'une agence des routes avec des ressources affectées.** Bercy et le gouvernement en préalable ont commandé un rapport au CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) et à l'IGF (inspection générale des finances) en préconisant plus de décentralisation (transfert vers les collectivités territoriales) et plus de privatisation (transfert vers les sociétés concessionnaires d'autoroutes).

L'**Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA)** est à l'affût et propose de prendre en charge une partie du réseau de routes nationales sur les "grands itinéraires" voire même de récupérer l'ensemble de l'entretien routier.

Le ministère refuse de communiquer le rapport d'audit du CGEDD/IGF sans doute en raison de son contenu explosif !!!

Une agence des routes. Nous pouvons nous interroger de ce qui restera après décentralisations et privatisations ? Une Coquille VIDE ? Une agence des routes avec un statut d'EPIC avec des personnels contractuels de droits privés ?, dont le budget de fonctionnement est alimenté par des ressources propres constituées par les produits d'exploitations tirés des services rendus.

Dans ce cas, exit les fonctionnaires et OPA !!!

DIRM (Directions interrégionales de la Mer) : réorganisations, externalisation des missions, fermeture d'atelier, polyvalence au travail, réforme POLMAR, les OPA ne sont plus remplacés, les conditions de travail se dégradent !! il y a de la souffrance au travail et le climat social se détériore !!.

VNF (Voies navigables de France), avec des moyens tellement réduits, l'établissement a adopté un « plan de dé-navigation », certains sites ne vont bientôt plus être ouverts à la navigation. Les voies non rentables seront délaissées. Les missions de maintenances spécialisées seront abandonnées, les OPA remplacés par des contractuels !!!

DDT(M) : Des Directions Départementales Interministérielles dans le giron du ministère de l'Intérieur et non plus du Premier ministre. Fusion de services, pilotage commun en interdépartemental ou inter-régional, secrétariats généraux communs autant d'actions qui visent à réduire l'efficacité des services.

DREAL : jusqu'ici service déconcentré du MTES, jusqu'à quand ?

Les OPA sont et seront de plus en plus marginalisés, leurs missions spécifiques ne sont pas pérennisées.

REFORME DES RETRAITES

Le projet de loi potentiellement explosif

26 ans après la première grande réforme (Balladur 1993) sui-

vie des quatre répliques (Fillon 2003, Sarkozy 2007, Woerth 2010, Touraine 2014), le gouvernement Macron veut **supprimer les 42 régimes de retraites** actuels pour les remplacer par un régime unique où chaque euro cotisé sur l'ensemble de sa carrière comptera pour le calcul de sa retraite. Inciter les Français à travailler au-delà de 62 ans pour financer la dépendance par exemple.

Un calcul sur l'ensemble de la carrière prenant en compte le début de carrière avec des rémunérations moins importantes va faire chuter considérablement le niveau des retraites. À titre d'exemple, la réforme Balladur qui a fait passer de 10 ans à 25 ans la référence des meilleures années avait fait chuter considérablement les retraites dans le secteur privé.

Sans entrer dans le détail du régime universel de retraite par points :

Pour les OPA, c'est la fin de leur régime de retraite, le FS-POEIE (fond spécial de pension des établissements industriels de l'État) régime public des ouvriers d'État.

Fini le calcul par rapport à la classification obtenue depuis au moins 6 mois et les émoluments perçus la dernière année.

Terminé l'identification comme Ouvrier d'État, nous deviendrons des contractuels de droit commun !!!

Les OPA ont toujours eu des parcours chaotiques mais jamais nous n'avons connu un tel tsunami social !

Les attaques, les dangers fusent de toutes parts :

- **Service public :**
 - ✓ **Toujours plus de privatisations pour transférer ce qui est lucratif aux grands groupes du CAC 40**
 - ✓ **Encore plus de décentralisation : l'État continue à se désengager**
 - ✓ **Davantage de réorganisations et de mutualisations des services, d'où une perte d'efficacité des missions de service public**
- **Fonction publique : le gouvernement veut supprimer les emplois statutaires (120 000), les emplois de contractuels vont devenir la norme**
- **Retraite : ils veulent simplifier notre système de retraite mais surtout faire baisser le niveau des pensions à tel point que les agents se détourneront vers le secteur privé (à condition d'en avoir les moyens)**

Mais surtout le gouvernement et le ministère veulent mettre fin aux OPA !

Mais quel va être le scénario pour ceux qui ont encore des années de travail devant eux ? Être en marge ?, devenir des pestiférés ? comme l'ont connu nos camarades de la Poste ou de France Télécom avec toutes les conséquences sociales que cela va entraîner !

Nous devons refuser ces perspectives, nous devons résister et combattre ces réformes et ces lois qui programment notre mort !

Le SNOPA vous alerte !!!!

Avec ces réformes

Qu'est-ce que je risque ?

- Est ce que je vais garder mes missions – mon métier ?

- ↳ Pas forcément en cas de restructuration !
 - ↳ Je ne suis pas forcément qualifié
 - ↳ Je ne suis pas sûr d'y arriver
- ↳ Je peux aller sur un poste de fonctionnaire.
 - ↳ Mais je risque d'être en concurrence avec les fonctionnaires
 - ↳ Pas de postes ouverts aux OPA
- ↳ Mes missions risquent d'être externalisées vers le privé
- ↳ Je ne suis pas à l'abri d'être remplacé par un contractuel (et que j'aurai formé)



- Est ce que je vais être soumis à la mobilité ?

- ↳ Peut être en cas de restructuration
- ↳ Peut être en cas de décentralisation

- Vais-je garder mon salaire ?

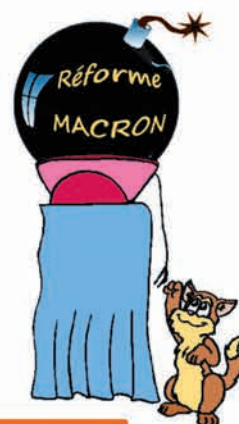
- ↳ Oui, mais pas forcément mon régime indemnitaire, ni le service fait et les HS
- ↳ Possibilité d'instaurer une ICE, mais cette indemnité est limitée dans le temps et décroissante

- Quelle va être mon déroulement de carrière ?

- ↳ Difficile à cause de la réduction des effectifs.
- ↳ Mon CORPS devient MORT (mon employeur perd de la compétence des règles statutaires OPA)

- Les OPA âges de 20 à 50 ans :

- ↳ Mon déroulement de carrière difficile voir bloqué
- ↳ Je vais perdre mon régime de retraite et je vais devoir travailler plus longtemps
- ↳ Je vais devenir un contractuel de droit commun ! Il ne restera plus que le nom d'OPA



- Les OPA de + 50 ans :

- ↳ Il est possible que je m'en sorte, mais sans garantie
- ↳ Je ne suis pas sûr de garder mes missions
- ↳ Je ne suis pas à l'abri d'une mise au placard – Risques Psycho Sociaux
- ↳ Je risque de voir baisser mes revenus de cotisation, donc ma pension !

Enfin une proposition de revalorisation salariale des OPA !!!

Mais de quel niveau et avec quoi au bout ???

Depuis des décennies, les OPA perdent du pouvoir d'achat.

Depuis 1975, la grille de salaire des OPA est calculée sur la valeur du point d'indice des fonctionnaires. Celui-ci a été gelé depuis près de 10 ans, hormis 2 petites revalorisations en 2016 et 2017.

De plus, les OPA ont systématiquement été écartés des mesures catégorielles accordées aux fonctionnaires et sont toujours ignorés. Le SNOA CGT n'a de cesse de dénoncer cet état de fait, qui se trouve amplifié depuis la vague de transfert des parcs en 2010 et 2011.



Pourtant ce n'est pas faute d'avoir sollicité, revendiqué, pour ne pas dire bousculer les plus hautes instances de l'État jusqu'à Matignon le 12 juin 2019 afin de faire bouger les choses de manière constructive. Preuve à l'appui avec des éléments comparatifs par rapport aux fonctionnaires et autres ouvriers d'État, le SNOA CGT a fait la démonstration de l'écroulement du niveau salarial, indemnitaire et de retraite des OPA. Études et constats en aucun cas contestés par la DRH et les employeurs.

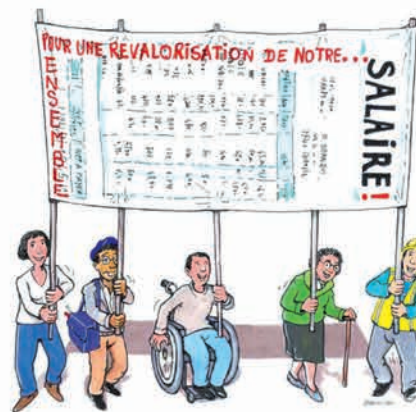
Cela s'est traduit par l'inscription par trois fois à l'agenda social de notre ministère, pour tenter de déboucher sur une réforme statutaire qui aurait du permettre de recruter afin de pérenniser nos emplois, nos missions et mettre en adéquation salaires et qualifications.

Mais là encore, notre ministère (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) s'est renvoyé la balle avec le Ministère de l'action et des Comptes Public (MACP-Bercy) qui a joué la montre en attendant la loi dite « de transformation de la fonction publique » qui avec les recrutements de contractuels va sceller définitivement le sort des OPA.

Mais devant notre insistance et la mobilisation des OPA en juin 2018, le MTES a enfin accepté une revalorisation globale de notre grille salariale qui, il faut le dire, a atteint un niveau historiquement bas puisque les 3 premiers niveaux de classifications en zone 3 ont un taux horaire inférieur au SMIC.

Il a fallu attendre le 9 avril dernier pour voir naître une proposition de revalorisation de notre grille de salaire, ainsi qu'une proposition de modification de nos classifications et de leurs règles d'avancement.

Une aumône budgétée à 2,50 M€ par Bercy alors qu'il faudrait au minimum le double pour revaloriser correctement les salaires des OPA !



Dans le projet de la DRH qui se place dans la perspective d'un corps qui ne recrutera plus, nous constatons rapidement que le compte n'y est pas !

Le SNOA CGT demande une revalorisation d'au moins 25 points (la valeur du point est de 4,6869 € brut) par classification (ce qui impliquerait un budget à hauteur de 5 M€) pour rattraper à minima l'érosion que subissent les OPA depuis 1992 et un salaire minimal de 1800€ conformément aux revendications de la CGT et surtout pour que ce niveau de salaire corresponde à nos niveaux de qualifications.

Le projet de grille salariale de la DRH-MTES validé par Bercy budgété à hauteur de 2,50 M€ se décompose en plusieurs étapes sur l'année 2019 :

- Une revalorisation globale de la base rémunération 2018 sur les 17 niveaux de classification pour 2019 applicable au 1^{er} janvier 2019 qui n'excède pas l'équivalence de 4 points d'indices par classification.
- Un reclassement des 17 niveaux de classification en 9 niveaux de classification applicable au 1^{er} janvier 2019 et ainsi se rapprocher de la hiérarchisation des fonctionnaires. 3 niveaux (Ouvrier – Technicien-Ingénieur) équivalents aux catégories C-B-A de la fonction publique. Dans ces conditions, une classification sur deux sera mieux servie que les autres et certaines d'entre elles bénéficieraient d'une seconde augmentation de salaires, alors que d'autres en sont écartées.
- Une dernière étape pendant le second semestre 2019 concerne l'examen des promotions 2019. Elle interviendra seulement après la revalorisation et le reclassement.

Une nouvelle grille de classification avec des déroulements de carrières bloqués

Dans le projet de la DRH, en ce qui concerne les déroulements de carrière, plus d'aspects défavorables voire très défavorables que favorables.

Ce que La CGT a obtenue

Avant	Après
<i>deux niveaux d'essai professionnel pour changement de catégorie (ouvrier – technicien ingénieur).</i>	<i>déroulement au choix sur l'ensemble de la grille (en plus des deux niveaux d'essai professionnel pour changement de catégorie (ouvrier – technicien-ingénieur).</i>
Le premier niveau d'essai professionnel va bloquer le déroulement de carrière des ouvriers.	déroulement au choix sur l'ensemble de la grille.
Risque de modification du décret retraite prévu dans la loi de transfert des parcs qui prévoit un déroulement de carrière fictif.	déroulement au choix sur l'ensemble de la grille.
Des déroulements de carrière rallongés sur 35 ans . Alors que nous aurions pu penser le contraire au regard de l'âge moyen des OPA	Réduction des seuils entre chaque classification.
Les nouvelles règles tiennent compte de l'ancienneté dans la classification antérieure mais seulement dans des mesures transitoires	Les nouvelles règles tiennent compte de l'ancienneté dans la classification antérieure <u>sur toute la grille</u>.
Les nouvelles règles ne tiennent pas compte de l'ancienneté globale et du déroulement de carrière de l'agent.	Les nouvelles règles tiennent compte de l'ancienneté globale en tant qu'OPA.
Les OPA ayant accédé à la haute maîtrise par concours voient le bénéfice de leur concours annulé puisqu'ils se retrouvent déclassés en « catégorie technicien » et obligés de repasser un essai professionnel pour accéder au niveau ingénieur haute maîtrise (IHM).	Le déroulement au choix permet à l'agent de continuer son avancement sans examen.
Le reclassement et le déroulement de carrière des OPA techniciens qui représentent 1/3 de l'effectif global (60 % au CEREMA) est complètement à revoir : <ul style="list-style-type: none"> • les T1 sont sous classés, • les T2 bloqués par un essai professionnel pour accéder à Ingénieur Haute Maîtrise et à ce niveau 12 ans (5+7) pour atteindre la classification sommitale. Classification qui sera impossible pour la très grande majorité vu leur âge moyen. 	La reprise d'ancienneté acquise dans la classification offre plus de facilité pour dérouler sa carrière, toutefois les promotions restent de l'avis de la CCOPA et du chef de service.

L'essai professionnel sous forme de RAEP (reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle) prévoit une mise en situation : les acquis et l'expérience professionnelle sont vérifiables avec le parcours de l'agent !	La DRH s'engage à clarifier sous la forme de fiches les procédures et définitions des critères d'essai professionnel sous forme de RAEP, et de concours interne.
Les OPA retraits voient leur perspective de promotion de fin de carrière s'envoler en raison de l'allongement des seuils de promotions.	Même en réduisant les seuils la problématique des retraits reste.
Des gros contingents d'OPA promouvables (exemples spécialistes B) se verront bloqués par des enveloppes de promotions calculées à hauteur de 1% de la masse salariale, insuffisantes d'où un échelonnement sur plusieurs années avec des effets de blocage pour les autres classifications.	l'enveloppe de promotion sera sanctuarisée sur la base de la masse salariale de l'année 2019.
Les techniciens principaux sont exclus de toutes mesures que cela soit au niveau salarial qu'au niveau déroulement de carrière.	

A noter que l'appellation des nouvelles classifications (ouvrier – technicien-ingénieur) peut prêter à confusion et être un frein suivant l'interprétation que risqueront de faire les chefs de services en charge des promotions de OPA.

Au regard de tous ces éléments négatifs, le SNOGA CGT se pose très clairement la nécessité de procéder au reclassement dans une nouvelle grille qui pose d'énormes problèmes en termes de déroulement de carrières et dont nous ne mesurons les réactions futures.

Pourquoi procéder et se compliquer la vie à élaborer une nouvelle grille de classification alors que le MTES ne veut plus recruter ?

Pour le SNOGA CGT, une nouvelle grille de classification ne peut se justifier que lorsqu'il y a de nouvelles embauches et que le corps a un avenir. C'est notre revendication !

Mais si cela n'est pas le cas, comme semble le vouloir le MTES, ne serait il pas plus sage de procéder d'abord à une revalorisation salariale ?, avant de se lancer dans un chantier où les OPA seront avant tout perdants !

Pour rendre ce projet acceptable, il faut :

- Assurer un déroulement au choix sur toute la grille
- Revoir le niveau IHM et le mettre en phase avec l'homologie FPT : IHM au niveau contremaître, chef chantier, magasin.

- Des promotions au choix tenant compte de la technicité de l'agent
- Des promotions au choix avec des délais maximum de 3 ans
- Redéfinir le RAEP
- Les promotions au choix prévues dans le cadre de ces mesures transitoires ne doivent pas rentrer dans l'enveloppe de promotion pour éviter les effets de blocage envers les autres classifications.

Projet de nouvelle Grille de rémunération et Classifications

Le tableau ci-dessous présente les montants de revalorisation salariale proposée par la DRH du Ministère, ainsi que le projet de fusion des classifications.

Seule la Zone 1 est donnée. Pour avoir la correspondance des Zones 2 et 3, il convient d'appliquer :

- 98,2 % des montants de la zone 1 de référence pour obtenir la Zone 2

Ou

- 97,3 % des montants de la zone 1 de référence pour obtenir la Zone 3

1ère Étape			2ème Étape	
Classifications OPA actuelle à 17 niveaux	Salaire de base mensuel au 2018	Salaire de base mensuel au 01/01/2019	Projet de fusion des Classifications OPA à 9 niveaux	Salaire
Ouvrier qualifié	1 545,13 €	1 572,95 €	Ouvrier 1	1 586,88 €
Ouvrier expérimenté	1 558,82 €	1 586,88 €		
Compagnon	1 563,38 €	1 591,52 €	Ouvrier 2	1 645,71 €
Maître-compagnon	1 616,61 €	1 645,71 €		
Spécialiste A	1 616,61 €	1 645,71 €		
Chef d'équipe A	1 641,31 €	1 665,56 €	Technicien Niveau 1 - 1	1 741,19 €
Spécialiste B	1 715,27 €	1 741,19 €		
Chef d'équipe B	1 737,77 €	1 764,35 €	Technicien Niveau 1 - 2	1 875,49 €
Chef d'équipe C	1 848,39 €	1 875,49 €		
Technicien de niveau 1	1 863,05 €	1 881,61 €	Technicien Niveau 2	1 939,98 €
Réceptionnaire d'atelier	1 920,86 €	1 939,98 €		
Visiteur technique	1 920,86 €	1 939,98 €		
Responsable de travaux	1 920,86 €	1 939,98 €		
Responsable de magasin	1 920,86 €	1 939,98 €		
Contremaître A	2 108,10 €	2 122,58 €	Technicien Niveau 3	2 269,60 €
Chef de chantier A	2 108,10 €	2 122,58 €		
Chef magasinier A	2 108,10 €	2 123,58 €		
Technicien de niveau 2	2 223,88 €	2 238,97 €		
Contremaître B	2 253,21 €	2 269,60 €		
Chef de chantier B	2 253,21 €	2 269,60 €		
Chef magasinier B	2 253,21 €	2 269,60 €		
Chef d'atelier A	2 253,21 €	2 269,60 €		
Chef d'exploitation A	2 253,21 €	2 269,60 €		
Chef d'atelier B	2 426,14 €	2 437,80 €	Ingénieur / Niveau 1	2 569,25 €
Chef d'exploitation B	2 426,14 €	2 437,80 €		
Technicien de niveau 3	2 556,07 €	2 569,25 €	Ingénieur / Niveau 2	2 664,30 €
Chef d'atelier C	2 643,21 €	2 664,30 €		
Chef d'exploitation C	2 643,21 €	2 664,30 €		
Technicien principal	2 859,78 €	2 870,54 €	Ingénieur / Niveau 3	2 870,54 €

OPA - L'heure est grave !

Macron et son gouvernement nous attaquent de tous côtés

Projet de loi fonction publique : recrutements de contractuels sur nos missions techniques – fin des recrutements OPA - Suppressions de postes, encore plus d'externalisations de services publics - plus d'inégalités dans les rémunérations et les carrières, plus de mobilités contraintes, moins de démocratie sociale, moins de dialogue social, neutralité remise en cause dans les missions de service public.

Lois de décentralisation NOTRe et MAPTAM : transfert de compétences et des personnels fonctionnaires et OPA vers les collectivités territoriales (exemple communauté Alsace)

Transferts au secteur privé : exemple : tunnel de Toulon (DIRMED), A480 et RN481 (DIRCE), tronçon Clermont-Ferrant-EST La Jonchère A75 (DIR-MC)

Loi mobilité, agence des routes : EPIC ? Fin des emplois publics (dont OPA)

Prochaine réforme des retraites : fin du régime de retraite des OPA (FSPOEIE)

Ces lois, ces réformes destructrices, à l'encontre de l'intérêt général et du service public, vont supprimer les OPA,

on n'en veut pas !



Le SNOPA-CGT exige un service public avec des OPA :

- Une évolution statutaire permettant de recruter pour maintenir et reconquérir les missions, les métiers et assurer un avenir aux OPA
- Une revalorisation salariale pour rattraper la perte du pouvoir d'achat et mettre en adéquation le niveau salarial avec nos qualifications

En réponse, le ministère propose d'inscrire la fin des recrutements OPA dans notre statut de 1965 et nous donne une aumône comme revalorisation salariale !

On se moque de nous, ce sont des soins palliatifs ! Alors qu'il y a urgence

Le SNOPA CGT revendique :

Plus de droits pour les agents, plus de services publics au service des citoyen-ne-s.

Le retrait du projet de loi « transformation de la fonction publique ».

Non à la suppression des Ouvriers d'État et à la gestion d'un corps mort OPA

Son opposition aux recrutements de contractuels qui précarisent l'emploi, n'offrent pas de perspective de carrière et vont à l'encontre de nos missions et métiers avec des spécificités techniques.

Reprise immédiate de recrutements OPA en nombre suffisant pour répondre aux missions de service public.

HAUSSE DES SALAIRES

Une augmentation pour rattraper la baisse du pouvoir d'achat et des salaires correspondant à nos qualifications

- Les trois premiers niveaux de classifications ont des taux horaires inférieurs au SMIC ce qui est le cas pour un compagnon (ouvrier hautement qualifié) avec 10 ans d'ancienneté.
- Le niveau salarial ne correspond plus aux qualifications exigées.
- Les OPA n'ont pas disposé des mesures salariales accordées aux fonctionnaires ces dernières années et ceci depuis 10 ans.
- Le niveau salarial des OPA est nettement inférieur à celui des fonctionnaires territoriaux en référence aux niveaux de classifications déterminés par la loi 2009-1291 du 26 octobre 2009 dite de transfert des parcs.
- Les OPA ont un des régimes indemnitaires les plus bas du MTES.
- Les OPA ont le niveau salarial le plus bas de tous les Ouvriers d'État, tous ministères confondus.
- Le niveau des salaires s'est effondré et avec lui le niveau des pensions

La revalorisation salariale proposée par le ministère est nettement insuffisante.

Le SNOPA CGT revendique :

Une revalorisation immédiate de la totalité de la grille salariale des OPA, à l'équivalent de 25 points d'indice FP (environ 117,25€), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Une grille salariale avec un salaire minimum à 1 800€

L'ABATTEMENT DE ZONE

L'abattement de zone (zone 1, 2, 3), une mesure injuste qui date de la seconde guerre mondiale sous le régime de VICHY. Chez les OPA cela se traduit par une réduction de votre salaire si vous êtes en zone 2 (-1,8 %) et en zone 3 (-2,7 %) et réduit aussi le montant de votre régime indemnitaire et la pension.

Le SNOPA CGT revendique :

La suppression de l'abattement de zone

ÉVOLUTION STATUAIRE

Depuis 2013, le ministère n'a jamais ouvert le chantier statutaire pourtant inscrit dans son agenda social.

Dans son projet d'évolution de grille, le ministère propose un reclassement des OPA dans une nouvelle grille de classification avec des modalités de gestion, des déroulements de carrières, d'avancements pénalisants et très défavorables pour les OPA.

Le SNOPA CGT revendique :

L'ouverture immédiate du chantier statutaire avec des négociations sur la grille de classification, la grille salariale, une nomenclature de nos missions et de nos métiers, le régime indemnitaire, la protection sociale, les départs anticipés...

Des déroulements de carrières linéaires permettant d'atteindre des salaires corrects en fin de carrière ainsi qu'un bon niveau de pension. Un système d'avancement équilibré qui tient compte avant tout de notre technicité

RÉGIME INDEMNITAIRE

Les OPA ont le régime indemnitaire le plus bas du ministère. Ils ont été écartés de toutes les mesures salariales.

Le SNOPA-CGT revendique :

- Prime d'ancienneté : 1 % par an pour les OPA jusqu'à 30 % prenant en compte l'expérience professionnelle.
- La suppression du complément de prime de rendement
- Une prime de rendement unique variant de 10 à 30 % prise

en compte dans l'assiette de cotisation pour la retraite en compte dans l'assiette de cotisation pour la retraite.

- L'extension de la prime de qualification à tous les OPA
- Une prime de fonction liée à la classification intégrant la prime de métier, qualification et toutes les autres primes annexes des OPA
- La réévaluation et harmonisation du régime indemnitaire (rendement, métier, fonction) avec sa prise en compte dans l'assiette de cotisation
- La forfaitisation des heures supplémentaires pour le calcul des retraites
- L'intégration de tout le régime indemnitaire dans l'assiette de cotisation pour la retraite.

**L'heure
est grave !!!!!**

**Face à des attaques d'une telle
ampleur, nous nous considérons
en état de guerre et sommes dans
l'obligation de résister**

**pour sauver
les OPA!**

**C'est par l'action et la lutte
que nous gagnerons
Tous ensemble, tous les OPA
debout et dans la rue !!**

Appel à la solidarité ! Refusons la fin des ouvriers d'État du MTES !

Montreuil, le 25 juin 2019

Camarades,

Le projet de loi fonction publique avec ses orientations dévastatrices avance à grand pas. Cette loi va remettre en cause le statut de la fonction publique en semant la précarité, en dénuant de tout sens la représentativité des personnels et en individualisant la rémunération.

Sans attendre la promulgation et l'application de cette loi, les ouvriers d'État du MTES et de ses établissements publics (OPA, IGN Aviation civile et météo France) sont déjà impactés par l'orientation politique de ce gouvernement qui s'active pour se débarrasser des compétences, des missions et de ses agents à coup de privatisation et de décentralisation.

Ces dernières années, le MTES avait déjà plus ou moins fermé les vannes des recrutements, mais la lutte syndicale avait permis d'arracher quelques recrutements sous statut ouvriers. Cependant aujourd'hui, **le ministère compte définitivement inscrire dans le marbre la fin des ouvriers d'État en supprimant les articles relatifs aux recrutements dans leurs décrets statutaires.** Ces modifications devant être validées par le CTM du 18 juillet 2019.

La fin des ouvriers du MTES signifie la fin de leurs missions dont la plupart vont être abandonnées et externalisées. Celles qui seront maintenues vont être effectuées par des contractuels sur des emplois précaires sans déroulements de carrière.

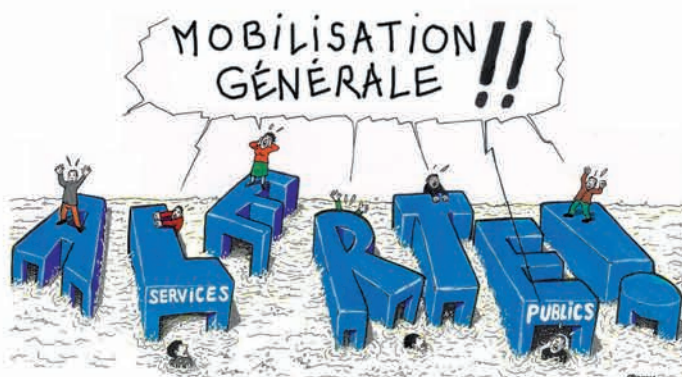
Les missions techniques dévolues aux Ouvriers d'État viennent en appui de celles des fonctionnaires pour assurer la continuité du service public. Les compétences techniques des

ouvriers sont aussi la garantie d'une maîtrise technique par rapport au secteur privé.

Cet appel ne vise pas qu'à défendre des statuts particuliers et un régime de retraite mais c'est un appel à la solidarité et à la mobilisation pour défendre le service public !

Face au tsunami social qui remet en cause les fondements de la fonction publique et de notre société, il faudra tout notre solidarité et notre mobilisation pour s'y opposer.

Les syndicats CGT représentatifs des Ouvriers d'État (SNOA CGT, USAC CGT, OE IGN CGT) appellent les salariés (Ouvriers d'État, fonctionnaires, non titulaires...) à se mobiliser pour refuser la suppression des corps d'ouvriers d'État.



**Aujourd'hui c'est la fin des ouvriers d'État,
demain ce seront les fonctionnaires et
la fin de la fonction publique !**

Hommages à notre camarade du Loiret



Notre ami et camarade, Régis Pichonnier nous a quittés, vaincu par la maladie. Nous perdons un camarade dirigeant syndical aux grandes qualités humaines. Co-fondateur de la section OPA CGT DU LOIRET, nous gardons de lui nos meilleurs souvenirs.

Nos pensées vont vers sa femme, ses filles et ses petits enfants.

Fraternellement

**Les membres de la section
OPA CGT DU LOIRET**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Philippe DEBAT
Tél. : 06 61 95 58 81

SECRÉTARIAT :

Philippe DEBAT - 06 61 95 58 81
Michel LELIEVRE - 07 69 42 51 65
Henri CASTELAIN - 07 87 79 44 88
Charles BREUIL - 06 83 09 55 01
Christophe HEGOT - 06 85 97 09 13

TRÉSORIER GÉNÉRAL

Henri CASTELAIN
07 87 79 44 88